



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 1.1 et 1.3

N° de la demande : 2013-2329

Demande : B.1.1 – Nouvelle matière active de qualité technique (MAQT), nouvelle caractéristique chimique au produit du système intégré (PSI) ou modifications : nouvelle source (site), même titulaire d'homologation
B.1.3 – Nouvelle MAQT ou caractéristique chimique au PSI ou modifications : spécifications

Produit : H02 Moss Killer MAQT

Numéro d'homologation : 31341

Matière active (m.a.) : Sels de potassium d'acides gras (SOC)

N° de document de l'ARLA : 2330579

But de la demande

La présente demande vise l'homologation d'une nouvelle source pour la matière active de H02 Moss Killer MAQT, soit les sels de potassium d'acides gras afin d'autoriser la fabrication de trois autres préparations commerciales sous forme d'herbicides et d'algicides.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Nom commun : Sels de potassium d'acides gras
Nom chimique CAS : Sels de potassium d'acides gras insaturés en C8-18 et C18

H02 Moss Killer MAQT présente les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques	Résultats
Couleur et état physique	Jaune clair et limpide
Concentration nominale	22,11 %
Odeur	Odeur d'acide gras
Masse volumique apparente à 25 °C	1,01 à 1,07 g/ml (à 20°C)
Pression de vapeur à 60 °C	10,00 ± 0,25
pH	Complètement soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol:eau	Sans objet

Les exigences en matière de données sur les caractéristiques chimiques de H02 Moss Killer MAQT ont été remplies.

Évaluation sanitaire

L'homologation proposée d'une nouvelle source pour la matière active de H02 Moss Killer MAQT, soit les sels de potassium d'acides gras afin d'autoriser la fabrication de trois autres préparations commerciales sous forme d'herbicides et d'algicides n'est pas jugée équivalente, sur le plan des caractéristiques chimiques, à la source homologuée par le même titulaire. La formulation de H02 Moss Killer MAQT ne devrait pas présenter un profil toxicologique plus dangereux que celui des produits similaires qui sont actuellement homologués.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a réévalué les sels de savon (Projet d'acceptabilité d'homologation continue PACR2004-04) dans le cadre du Programme de réévaluation 1, en se fondant sur les documents de la série Reregistration Eligibility Decision (RED) de la United States Environmental Protection Agency pour l'évaluation des produits antiparasitaires canadiens. Les sels de potassium d'acides gras présentent une faible toxicité par voie orale et cutanée. Une exposition prolongée aux sels de potassium d'acides gras entraîne une irritation légère à modérée de la peau. Dans l'aire d'affichage secondaire de l'étiquette, sous la rubrique « Mises en garde », l'ARLA recommande d'ajouter la mention « Irritant pour les yeux et la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. »

Évaluation environnementale

Les utilisations des formulations proposées à la gamme de produits H02 Moss Killer, qui contiennent des sels de potassium d'acides gras ne devraient pas entraîner une exposition accrue de l'environnement par rapport aux autres sels de savon à base d'acides gras étant approuvés (exemples : produits portant les numéros d'homologation 27882 et 27883). Par conséquent, le risque d'exposition devrait être négligeable. Il a été possible d'atténuer les préoccupations d'ordre environnemental en apposant sur l'étiquette du produit des énoncés adéquats.

Évaluation de la valeur

Une telle évaluation n'est pas requise dans le cadre de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué les renseignements dont elle disposait et a conclu que l'homologation d'une nouvelle source pour la matière active de H02 Moss Killer MAQT, soit les sels de potassium d'acides gras afin de fabriquer trois nouvelles préparations commerciales sous forme d'herbicides et d'algicides est justifiée.

Références

Caractéristiques chimiques

N° de l'ARLA	Référence
2297676	2013, Binder #1, DACO: 2.0, 2.1, 2.11, 2.11.1, 2.11.2, 2.11.3, 2.11.4, 2.12, 2.12.1, 2.13, 2.13.1, 2.13.2, 2.13.3, 2.13.4, 2.14, 2.14.1, 2.14.10, 2.14.11, 2.14.12, 2.14.13, 2.14.14, 2.14.2, 2.14.3, 2.14.4, 2.14.5, 2.14.6, 2.14.7, 2.14.8, 2.14.9, 2.15, 2.16, 2.2, 2.3, 2.3.1, 2.4, 2.5, 2.6,2.
2297677	2013, Ambient (2 year) Storage Stability of H02, DACO: 2.14.14 CBI
2297678	2000, Product Chemistry Review, DACO: 2.16 CBI
2362325	2013, Binder #1 - Revised, DACO: 2.0, 2.1, 2.10, 2.11, 2.11.1, 2.11.2, 2.11.3, 2.11.4, 2.12, 2.12.1, 2.13, 2.13.1, 2.13.2, 2.13.3, 2.13.4, 2.14, 2.14.1, 2.14.10, 2.14.11, 2.14.12, 2.14.13, 2.14.14, 2.14.15, 2.14.2, 2.14.3, 2.14.4, 2.14.5, 2.14.6, 2.14.7, 2.14.8, 2.14.9, 2.15, 2.16, 2.2,2
2362327	2013, H02 ACCELERATED STORAGE, DACO: 2.14.13 CBI
2362328	2013, H02 - CORROSION, DACO: 2.14.13 CBI
2362329	2013, H02 STORAGE, DACO: 2.14.14 CBI

Santé

N° de l'ARLA	Référence
2297679	2000, Technical Review Branch Similarity Clinic Determination, DACO 4.8
1155558	1988, Primary Skin Irritation Study of Liquid SAP 2028 (20.2% concentrate), DACO 4.6.5

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.